

CHARTRE DE LA SECTION SPORTIVE ET DU POLE ESPOIR JUDO DU COLLEGE LECHANTEUR

Préambule

Cette charte a pour but d'assurer le bon fonctionnement de la section sportive et du pôle espoir Judo autour de trois acteurs : les parents d'élèves, les élèves et le collège. L'inscription à la section sportive et au pôle vaut adhésion à cette charte.

Les parents d'élèves s'engagent à :

- Contrôler l'assiduité et l'investissement scolaire de leur enfant en se rendant disponible pour les rencontres bilans, en prenant connaissance régulièrement des relevés périodiques sur Pronote et en signalant tout événement pouvant altérer la scolarité de leur enfant
- À se rendre disponible pour toutes les rencontres administratives et pédagogiques

L'élève s'engage à :

- Avoir un comportement correct et respectueux envers autrui aussi bien au collège qu'à l'internat pour les élèves concernés
- Fournir un travail régulier dans toutes les disciplines avec assiduité et ponctualité
- Informer au plus vite le responsable de toute difficulté scolaire

UNSS

- À se rendre disponible pour contribuer à l'organisation d'événements sportifs locaux (organisation de championnat UNSS, cross parrainé)
- Prendre une licence UNSS et s'impliquer à l'AS entraînements et compétitions (raid et cross obligatoires) pour tous les élèves de la section sportive
- Présence obligatoire pour tous les élèves internes inaptes ou non pôle espoir et section sportive (un contrôle des présences sera effectué régulièrement)
- Les trajets internat collège se feront dans la mesure du possible en groupe
- Tous les élèves internes seront **régime 1** avec possibilité de récupérer vos enfants le vendredi en signant une décharge de responsabilité en vie scolaire

Le collège s'engage à :

- Assurer un suivi scolaire et proposer un bilan trimestriel
- En cas de difficultés scolaires, proposer une aide organisée sous des formes variées (tutorat, soutien scolaire, étude ...)
- La section sportive s'inscrit dans l'objectif de «réussite de tous» du projet d'établissement avec pour objectif d'améliorer sensiblement les performances des élèves, de développer leur motivation, leur travail personnel, de les valoriser, de les conduire progressivement vers l'autonomie. L'objectif est de rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages, d'acquérir des connaissances, des méthodes et des habitudes de travail, mais aussi la confiance en soi et l'estime de soi, la motivation, l'investissement personnel, l'effort, qualités transposables dans l'ensemble des activités scolaires
- Permettre à des jeunes judokas (benjamins, minimes et cadets première année), d'approfondir leurs apprentissages techniques et de développer leurs pratiques compétitives tout en poursuivant un cursus scolaire dans les meilleures conditions
- Conjuguer la réussite scolaire et la réussite sportive des élèves

Le Principal peut suspendre temporairement ou définitivement un élève de la section ou du pôle après avis du professeur coordonateur et des entraîneurs en cas de :

- Non respect de cette charte
- Non respect du règlement intérieur du collège
- Travail scolaire insuffisant

NB : Le Pôle Espoir s'entraînera dorénavant au Complexe sportif du lycée Laplace le Mardi et le Jeudi de 10H05 à 12H10, le Mercredi de 14H à 16H00, les Lundi, Mardi et Jeudi de 17H30 à 19H30.